

Qu'est-ce que la C.H.S.?

jeudi 10 septembre 2015, par [Nathalie MANIVET-DELAYE](#)

CHS - Commission Hygiène et Sécurité en EPLE

Une Commission Hygiène et Sécurité est obligatoire dans les établissements suivants :

- les Lycées Professionnels et les Lycées Polyvalents,
- les Lycées Généraux comportant des sections d'enseignement technique,
- les Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (Erea),
- les Collèges accueillant une Segpa.

Une Commission Hygiène et Sécurité est vivement conseillée dans l'ensemble des Lycées et Collèges d'enseignement général.

Les missions

Les missions de la CHS sont :

- Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels,
- Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement,
- S'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels,
- Visiter tous les locaux de l'établissement,
- Rendre des avis et faire des propositions ; ces avis prendront la forme d'analyses de difficultés rencontrées, de bilans,...
- Rechercher une méthodologie pour donner un caractère rigoureux aux avis de la commission, basée sur des critères et des indicateurs pertinents et objectifs : nombre, fréquence, nature et gravité des accidents ou des incidents, évaluation des risques,...
- Effectuer des études et des enquêtes sur la nature des risques, les accidents qui seront intervenus ou sur le point d'intervenir, ainsi que les moyens pour y remédier,
- Créer des groupes de travail pour instruire un dossier,...